

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 juillet 2016

Date de convocation : 12/07/2016	Membres en exercice : 19 Présents : 13
----------------------------------	---

Ordre du jour

1. **Projet caserne de gendarmerie** : lettre gendarmerie du 08/07/16 (proposition d'évolution du projet)
2. **Point sur les travaux**
3. **Questions diverses**

Présents : MM COT, ANE, HAENER, GINESTET, DESPAX, LABATUT, DAUBRIAC, PIMOUNET, Mmes BEYRIA, DELORT, CAILLE, VEGA, JOURDAN,.

Absents/ Excusés : MM BOUTINES, PELLIS, PENSIVY, TOMASIN, Mmes MATTIUZZO, SANGIOVANNI.

Pouvoirs : (3) Mme SANGIOVANNI à M LABATUT, M TOMASIN à M HAENER, M PELLIS à Mme BEYRIA, Mme MATTIUZZO, à M COT.

M Jean-Pierre DESPAX a été nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2016 sera adressé ultérieurement.

1. Projet implantation caserne de gendarmerie

M le Maire présente le contexte :

Lors de la séance du 22 juin, le conseil municipal a émis un avis favorable pour le projet de construction d'une caserne à Lombez, regroupant les brigades de Lombez et Samatan dans le cadre du décret 93-130 du 28 janvier 1993. Depuis, le lieutenant-colonel de gendarmerie MANIEZ a adressé le 8 juillet un courrier à la commune afin qu'elle se prononce sur la proposition d'évolution du projet : brigade passant de 10 à 15 gendarmes sous-officiers et 2 Gav (gendarme adjoint volontaire) ; lecture de la lettre.

Une nouvelle évaluation financière, établie par la gendarmerie, relative à ce nouveau projet est présentée.

En synthèse :

- projet 1 pour 10 logements gendarme est estimé à 2 335 300 €ttc
- projet 2 pour 15 logements gendarme est estimé à 3 566 900 €ttc
- subventions Etat (Gendarmerie et DETR) déduites, d'environ 1 178 267 €, il resterait 2,5 Millions d'€ à emprunter par la commune.

Le projet s'équilibrerait avec un emprunt d'une durée de 25 ans et taux à 3%. Les annuités d'emprunt de 143 000 €/an sont compensées par un loyer annuel de 175 000 €, soit 6% de la valeur financière du projet. Il convient de rajouter les frais d'acquisition et de viabilisation du terrain.

M Labatut demande si le loyer est ferme.

M Cot répond qu'il se fera confirmer son montant.

M Daubriac pense que 6% du coût de l'opération est une très bonne rentabilité actuellement.

M Cot ajoute qu'au-delà des 25 ans, la commune continuera à percevoir les loyers, sans le remboursement des emprunts mais il faudra investir pour l'entretien des bâtiments.

M Despax fait remarquer qu'il y a un mois, la construction de la future caserne faisait craindre une diminution d'effectifs. Un mois après, proposition est faite de 5 gendarmes supplémentaires : « s'agit-il d'un redéploiement d'effectifs sur le Gers, de la création de 5 emplois de gendarme (pas d'information au sujet de création de postes), ou de la fusion avec une autre brigade ? ».

M Cot répond qu'il n'a pas eu d'informations sur le sujet ; la proximité toulousaine explique peut-être cette augmentation d'effectifs pour assurer la sécurité du secteur.

M Despax estime que la lettre n'est pas explicite sur la date d'arrivée des gendarmes supplémentaires : « les loyers seront-ils versés pour les logements si les gendarmes ne sont pas affectés ? »

M Cot répond qu'il demandera que soit noté le versement de ces loyers dès la construction de la caserne (logements occupés ou pas).

M Despax demande une réflexion sur l'emprise au sol de cette caserne de gendarmerie sur le terrain ; en vue d'une construction ultérieure d'une école (actuellement, pas de terrain pour une nouvelle école) ou d'un lotissement.

M Cot répond qu'une réflexion globale sur l'intégration paysagère et la qualité de la construction sera menée lors de la conception du projet.

M Daubriac demande ce que deviendra la caserne actuelle.

M Cot répond que les 5 logements actuels sont en bon état et pourront être reloués rapidement. Il conviendra de réfléchir au devenir du rez-de-chaussée.

M le Maire demande au conseil de se prononcer sur la proposition d'évolution du projet relatif à la caserne de gendarmerie présentée : construction d'une caserne au profit d'un effectif de 15 sous-officiers et 2 Gav.

Le conseil municipal :

- Valide la proposition d'évolution du projet relatif à la caserne de gendarmerie présentée ci-dessus, sous réserves :
 - de l'affectation de 15 gendarmes sous-officiers et de 2 Gav,
 - du versement du loyer, dès la 1^{ère} année, sur la base de 15 logements, locaux services et techniques, et 2 modules d'hébergement.
- Approuve la construction d'une caserne de gendarmerie pour un effectif de 15 sous-officiers et 2 Gav (gendarme adjoint volontaire),

Votants	17	Pour	17	Contre	0	blanc	0
---------	----	------	----	--------	---	-------	---

Ce dossier sera adressé à la DDGN qui statuera sur l'opportunité de la réalisation du projet.

2. Point sur les travaux

Travaux en cours : préparation diverses manifestations, arrosage, entretien espaces verts et piscine

Goudronnage /Point à temps

Présentation des différents devis de l'entreprise Malet, retenue pour ces travaux

Parking entrée cimetièrre : 2318.05 €ttc

Chemin Lascanaouère/St Adouire/passage atelier : 1881.44 €

Chemin St Majan : 941.05 €

Carrefour Saramon : 54.00€

Rue de l'Orme : 564.56 €

Carrefour rue de la République : 376.50 €

Rue Jean Moulin : 1881.44 €

Rue des Boulangers : 1881.44 €

M Despax fait remarquer que la voirie du centre-ville se dégrade rapidement. Il renouvelle sa demande de récupérer auprès de la communauté de communes la fiscalité inhérente à la voirie centre-bourg ; sans cela, la commune sera dans l'incapacité de mener de façon concomitante nos projets et l'entretien de la voirie.

M Cot répond que l'entretien par du « point à temps est nécessaire pour freiner la dégradation. Il conviendra de phaser les travaux de réfection complète des rues.

Mme Caille tient à rappeler l'intérêt de la rue du Barry Neuf qui se dégrade également.

Approbation des devis à l'unanimité.

Achat d'une débroussailleuse : 485 € (Ets Dupuy)

Arrosage talus espaces verts Ave Gailloue

Pose d'un compteur d'eau pour alimenter le système d'arrosage goutte à goutte ; la technique actuelle avec la citerne représente un manque d'arrosage et un danger pour la circulation.

Devis Barousse : 1216.40 € ht Accord est donné

Travaux curage Save :

Les travaux d'enlèvement des sédiments se feront d'ici le mois de septembre (validés par le service Police de l'eau)

Rappel du devis approuvé : 3 600 €ttc

M Cot informe le conseil qu'un schéma départemental de gestion des eaux est à l'étude avec l'élaboration de critères de qualité des eaux.

Entrée « Intermarché »

Elle a été modifiée (supprimée côté ave Dr Raynaud et création rue du Savès. Coût à charge de la commune : 1668 € ht

Produits phytosanitaires

M Cot informe le conseil de la nouvelle réglementation concernant l'utilisation des produits phytosanitaires à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dans le cadre du Plan d'Actions Territorial Gers Amont, une étude a été sollicitée auprès du Département ; celle-ci consiste à assister la commune dans sa démarche de réduction des pesticides pour l'entretien des espaces verts. Une rencontre et une visite sur site ont eu lieu le 12 avril. Le rapport de ce diagnostic a été établi et est à la disposition des conseillers.

Une réunion d'information sera organisée ultérieurement.

12. Questions diverses

M Pimounet demande une réflexion quant à l'intégration d'un tableau électrique, sous la halle, et ce pour des raisons esthétiques et de sécurité.

M Ané signale :

- la vétusté de l'installation électrique du local du football (prévoir une armoire électrique aux normes).

- les « nids de poule » sur le chemin derrière l'immeuble « Ruiz » : voir avec l'entreprise Malet

- le fossé de la zone artisanale à entretenir

M Despax signale que M Pierre Cadot vient de déposer les demandes de permis de construire pour la restauration des granges Rue du Moulin. Il suggère que la commune prenne contact avec lui afin d'étudier la rénovation de l'ensemble en lui cédant la partie restante de l'ancien atelier communal.

Mme Caille rappelle le projet qui avait été présenté.

Accord du conseil pour engager une réflexion avec M Cadot.

M Despax demande où en est le projet de rénovation de la piscine.

M Cot répond que M Mattiuzzo y travaille ; une présentation sera faite en septembre.

M Despax sollicite l'avis de l'assemblée sur la protection des pigeonniers dans le cadre du maintien du patrimoine rural.

La séance est levée à 21 H 50